

**Séance
extraordinaire
2017-12-18**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 18 décembre 2017 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} la mairesse Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal. Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Vérification des présences;**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
4. **Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2018;**
5. **Adoption du programme triennal d'immobilisations;**
6. **Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2018;**
7. **Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires;**
8. **Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, la mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M^{me} Pauline Joncas, siège #3,
M. Gaétan Bélanger, siège # 4,
M^{me} Évelyne Gallet, siège # 5,
M^{me} Chantal Côté, siège # 6,

2017-12-01-ss1

Adoption ordre
du jour

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2017-12-02-ss1

Prévisions
budgétaires
année 2018

4. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2018

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2018 et à s'approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES D'OPÉRATION

Conseil	89 686
Application de la loi	1 800
Gestion financière et administrative	351 200
Évaluation	93 090
Quote-part Édifice Amable-Bélanger	17 700
Police et transport scolaire	216 500
Protection contre l'incendie et sécurité civile	281 220
Voirie municipale	523 734
Enlèvement de la neige	403 000
Éclairage des rues	26 400
Transport adapté	14 650
Réseau de distribution d'eau potable et égout	153 500
Assainissement des eaux usées	107 200
Enlèvement des matières résiduelles	293 377
Protection de l'environnement	3 300
Quote-part boues de fosses septiques	80 274
Logements sociaux	7 400
Politique familiale et MADA	9 900
Urbanisme et zonage	116 500
Promotion et développement	194 466
Centre culturel	186 291
Parcs et terrain de jeux	330 600
Bibliothèque et joujouthèque	35 160
Culture et Patrimoine	24 750
Environnement et embellissement	8 530
Frais de financement et autres activités financières	126 741
Remboursement de la dette à long terme	253 515
Fonds réservé (fonds de roulement)	35 650

TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATION 3 986 134

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Administration	1 500
Aqueduc et égouts	5 000

TOTAL ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 6 500

TOTAL DES DÉPENSES 3 992 634

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

TAXES

Sur la valeur foncière générale	2 247 798
Spéciale règlement d'emprunt 2014-09 (conduites 132)	33 610
Spéciale règlement d'emprunt 2014-10 (réservoir)	56 835
Spéciale 2014-11 (poulailler)	37 077
Spéciale 2015-06 (terrains industriels)	10 670

Spéciale 2015-07 (station d'épuration)	44 830
Spéciale 2015-08 (camions incendies)	76 550
Spéciale 2016-11 (mise aux normes)	5 927
Spéciale 2016-16 (parc industriel)	8 821
Spéciale lumière	56 000
Spéciale eau potable	117 000
Compensation aqueduc	122 000
Compensation égout	55 000
Enlèvement des ordures	255 000
Assainissement des eaux usées	92 000
Gestion des boues de fosses septiques	80 275

COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES

Gouvernement du Québec	112 718
Gouvernement du Canada	1 450

AUTRES REVENUS DE SOURCE LOCALE

Administration générale	18 060
Transport	10 000
Hygiène du milieu	12 000
Aménagement et urbanisme	300
Centre culturel	65 700
Loisirs	114 500
Imposition de droits (licences, permis, carrières et sablières)	80 500
Amendes et pénalités	5 000
Intérêts	31 000
Autres revenus	66 400

REVENUS DE TRANSFERT

Transferts de droits (taxe de vente et péréquation)	0
Transferts et ententes partage et autres	175 613

TOTAL DES REVENUS 3 992 634

2017-12-03-ss1

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations

Programme triennal d'immobilisations

ATTENDU QUE le Conseil municipal a préparé un programme triennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020;

ATTENDU QU' un remplacement de conduites est prévu sur la route du Souvenir et le chemin Vincelotte;

ATTENDU QU' un projet de développement de parc industriel municipal ainsi que des développements domiciliaires sont prévus;

ATTENDU QUE la construction d'une caserne est aussi prévue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace adopte ce programme

triennal pour les années 2018, 2019 et 2020;

Plan triennal d'immobilisations estimé :

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

- Mise aux normes de l'eau potable ¹	3 210 000
- Travaux d'aqueduc sur une portion de la route du Souvenir et le chemin Vincelotte ¹	5 000 000
- Développement industriel municipal	1 300 000
- Développements résidentiels et prolongement de réseau	3 000 000
- Caserne incendie ²	1 500 000
TOTAL	14 010 000

¹ : Demande FEPTU déposée, subvention potentielle de 83 %

² : Demande P.I.Q.M. déposée, subvention potentielle de 60 %

Note : Les coûts sont estimatifs en fonction des études et des rapports disponibles. Les projets n'étant pas définitifs, les coûts pourraient différer.

Période de questions

6. Période de questions se rapportant aux prévisions budgétaires de l'année 2018

M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, répond à quelques questions des gens de la salle.

2017-12-04-ss1

7. Mode de distribution d'un résumé des prévisions budgétaires

Mode de distribution d'un résumé prévisions budgétaires

ATTENDU QU' en vertu de l'article 957 du Code municipal, un document explicatif concernant le budget 2018 doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Évelyne Gallet

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace affiche dans le journal local *Le Vaillant* les prévisions budgétaires de l'année 2018.

2017-12-05-ss1

8. Levée de la séance

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 heures 29.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse